

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial: MORCEM MUR STOP

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation:

À des fins commerciales.

Agents modifiants pour: Matériaux de construction

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

GRUPO PUMA SL

AVDA. AGRUPACIÓN CÓRDOBA, NUM. 17

14014 CÓRDOBA - CÓRDOBA - ESPAÑA

Tfno.: +34 957 102 210 - Fax: +34 957 44 19 92

fds@grupopuma.com

http://www.grupopuma

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

957 102 210 (Horario de atención: 08:30 – 13:30 y de 16:00 – 19:00)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) No. 1272/2008:

Substance ou mélange inoffensif.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) No. 1272/2008:

Un étiquetage SGH n'est pas nécessaire.

Code	Étiquetage supplémentaire
EUH208	Contient chloreméthylisothiazolone et méthylisothiazolone (3:1). Peut produire une réaction allergique.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Règlement sur les produits biocides (528/2012)

Contient un mélange à 3:1 de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one, comme agent de protection lors du stockage conformément au règlement n° 528/2012, art. 58(3), sur les produits biocides (EU).

2.3 Autres dangers

L'inhalation d'aérosols peut nuire à la santé.

Le produit hydrolyse sous formation de méthanol (n° CAS 64-17-5). L'éthanol est classé pour dangers physiques et nuisances pour la santé. La vitesse d'hydrolyse et donc la pertinence du danger potentiel du produit dépendent fortement des conditions spécifiques.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non utilisable

3.2 Mélanges

3.2.1 Caractérisation chimique

Alkoxysilane + disiloxane + eau

3.2.2 Contenu dangereux

Ce produit ne contient pas d'ingrédient(s) dangereux dépassant la (les) valeur(s) seuil(s).

Ce produit ne contient pas de substance extrêmement préoccupante (règlement REACH (CE) n° 1907/2006, article 57) $\geq 0,1$ %.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter un avis médical (si possible, montrer l'étiquette).

Après contact avec les yeux:

Rincer aussitôt à grande eau. En cas d'irritation permanente, consulter un avis médical.

Après contact avec la peau:

Laver avec beaucoup d'eau pure ou savonneuse. En cas de modification apparente de la peau ou de douleur, consulter un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité).

Après inhalation:

Faire en sorte que la personne dispose d'air frais.

Après ingestion:

Faire boire de l'eau en abondance par petites gorgées. Ne pas provoquer de vomissement.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

D'autres informations importantes sont mentionnées dans d'autres parties de ce chapitre.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Respecter les informations toxicologiques supplémentaires du paragraphe 11.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

néant

Moyens d'extinction à éviter pour des raisons de sécurité:

néant

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'émanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité. L'exposition à des produits de combustion peut représenter un danger pour la santé ! Produits dangereux de combustion: gaz de fumée toxiques à très toxiques .

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial:

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Eloigner les personnes non protégées.

Informations générales:

Le produit lui-même ne brûle pas. Les mesures d'extinction porteront sur l'incendie de proximité.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Protéger la zone. Porter des équipements de protection individuelle (voir paragraphe 8). Eloigner les personnes non protégées. Lors du déplacement du matériau, faire attention au risque de dérapage. Ne pas marcher sur le produit renversé.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux naturelles, les eaux usées et le sol. Fermer la fuite si cela ne présente pas de danger. En cas de fuite, contenir et recueillir le liquide avec un matériau approprié (de la terre par ex.). Retenir les eaux polluées et les eaux de rinçage. Se débarrasser du produit dans des containers réglementaires et correctement étiquetés. En cas de déversement dans l'eau, dans les canalisations ou dans le sol prévenir les autorités locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser par un moyen mécanique et éliminer en respectant la réglementation. Ne pas chasser avec de l'eau. Petites quantités: Utiliser comme absorbant un matériau absorbant de liquide neutre (ni alcalin ni acide) tel que la diatomite et éliminer en respectant les réglementations en vigueur. Si en grande quantité: Les liquides peuvent être récupérés par succion ou par des pompes. Si le liquide est inflammable, n'utiliser que des équipements à moteurs pneumatiques ou à moteurs électriques en bon état. Éliminer les éventuels dépôts visqueux avec un produit de nettoyage/une solution savonneuse ou tout autre détergent biodégradable. Les fluides silicone étant glissants, les déversements présentent un risque pour la sécurité; appliquer du sable et/ou d'autres matériaux granulaires inertes pour assurer la traction.

Informations supplémentaires:

Aspirer les vapeurs. Éliminer les sources d'inflammation. Respecter les consignes de sécurité. Suivre les instructions à partir du paragraphe 7.

6.4 Référence à d'autres sections

Veuillez respecter les informations importantes mentionnées dans les autres chapitres. Et tout particulièrement celles concernant les équipements de protection personnelle (paragraphe 8) et l'élimination des déchets (paragraphe 13).

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Informations générales:

Agiter soigneusement avant toute utilisation.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Veiller à une bonne ventilation des locaux de stockage et de travail. Aspiration indispensable à proximité. Éviter la formation d'aérosols. Lors de la formation d'aérosol, il est nécessaire de prendre des mesures de sécurité spéciales (aspiration des aérosols, protection des voies respiratoires). Le produit déversé entraîne un risque élevé de dérapage. Tenir éloigné des matières non compatibles conformément au point 10. Respecter les informations du paragraphe 8.

Précautions à prendre contre un incendie ou une explosion:

Produit pouvant libérer de l'éthanol. En zone fermée, les vapeurs risquent de former avec l'air des mélanges susceptibles d'exploser en présence de sources d'allumage, même dans des conteneurs vides et non nettoyés. Tenir à l'écart de toute source d'ignition et ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Refroidir à l'eau les récipients en danger.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de sécurité exigées pour le stockage et les containers:

Respecter la réglementation locale.

Conditions de stockage pour les matières incompatibles:

Respecter la réglementation locale.

Indications supplémentaires sur les conditions de stockage:

Conserver dans un endroit frais à l'abri de l'humidité. Protéger des rayons solaires. Protéger du gel. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

Température minimale pour le stockage et le transport: 0 °C

Température maximale pour le stockage et le transport: 35 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucunes données disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites de l'air sur le lieu de travail:

N° CAS	Substance	Type	mg/m ³	ppm	E/A	fibres/m ³
64-17-5	Alcool éthylique	TLV_FR	1900,0	1000,0		



8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôle de l'exposition professionnelle

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les règles générales d'hygiène lors de la manipulation de produits chimiques. Ne pas inhaler de gaz/vapeurs/aérosols. Assurer une bonne aération des lieux lors de l'utilisation. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Équipement de protection individuelle nécessaire:

Protection respiratoire

En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinaison de protection appropriées. Appareils de protection respiratoires adéquats: Appareil de protection respiratoire avec masque complet, conforme aux normes reconnues, comme NF EN 136.

Type de Filtre recommandé: Filtre combiné ABEK-P2 (certains gaz et vapeurs inorganiques, organiques et acides, ammoniac/amines, particules), conforme aux normes reconnues, comme NF EN 14387.

Au cas où une exposition par inhalation supérieure à la valeur limite sur le lieu de travail ne pourrait pas être exclue, utiliser un équipement de protection respiratoire approprié. Appareils de protection respiratoires adéquats: Appareil de protection respiratoire avec masque complet, conforme aux normes reconnues, comme NF EN 136.

Type de Filtre recommandé: Filtre anti-gaz ABEK (certains gaz et vapeurs inorganiques, organiques et acides, ammoniac/amines), conforme aux normes reconnues, comme NF EN 14387.

Respecter les durées de port maximales des appareils de protection respiratoire et observer les instructions du fabricant.

Protection des yeux

Recommandation: lunettes de protection .

Protection des mains

Le port de gants de protection est recommandé pour manipuler le produit, conformément aux normes reconnues (EN374, notamment).

Matériau de gants recommandé : Gants de protection en butylcaoutchouc

Épaisseur du matériau: > 0,3 mm

Délai de rupture du matériau constitutif des gants: > 480 min

Matériau de gants recommandé : Gants de protection en caoutchouc de nitrile

Épaisseur du matériau: > 0,1 mm

Délai de rupture du matériau constitutif des gants: > 480 min

Veillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Attention: en raison des nombreux facteurs d'influence (comme par ex. la température), la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé par les tests.

Protection de la corps

vêtements de protection .

8.2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux naturelles, les eaux usées et le sol.

8.3 Informations supplémentaires sur la conception technique du système

Respecter les informations du paragraphe 7. Respecter les règlements des autorités nationales.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriété: aspect	Valeur:	Méthode:
État physique.....	liquide	
Forme.....	pâte	
Couleur.....	blanc sombre	
Odeur		
Odeur	faible	

Limite d'olfactivité

Limite d'olfactivité: pas de données disponibles

Valeur de pH

Valeur de pH: non utilisable

point de fusion/point de congélation

Point / intervalle de fusion: non déterminé

point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Point / intervalle d'ébullition: 100 °C à 1013 hPa

Point d'éclair

Point d'éclair: 64 °C (ISO 3679)

Propagation du feu: > 95 °C (ISO 9038)

Taux d'évaporation

Taux d'évaporation: pas de données disponibles

limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Limite inférieure d'explosion: non déterminé

Limite supérieure d'explosion: non déterminé

Pression de vapeur

Pression de vapeur: 23 hPa / 20 °C

solubilité(s)

Solubilité dans l'eau: miscible sans restriction à 20 °C

densité de vapeur

Densité relative de gaz/vapeur: Pas de données connues.

Densité relative

Densité relative: 0,9 (25 °C; 1013 hPa)
(Eau / 4 °C = 1,00)
Densité: 0,9 g/cm³ (25 °C; 1013 hPa)

coefficient de partage: n-octanol/eau

coefficient de partage: n-octanol/eau: Pas de données connues.

température d'auto-inflammabilité

Température inflammatoire: 265 °C (Pas spécifié)

viscosité

viscosité (dynamique): néant

Masse moléculaire

Masse moléculaire: non utilisable

9.2 Autres informations

Limites d'explosivité: Limites d'explosivité de l'éthanol libéré: 3,5 - 15 % . vol.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 – 10.3 Réactivité; Stabilité chimique; Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue si les règles de stockage et de manipulation sont respectées.

D'autres informations importantes sont éventuellement mentionnées dans d'autres parties de ce chapitre.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d'inflammation.

10.5 Matières incompatibles

Réagit avec: substances basiques et acides . De l'éthanol est produit lors de la réaction.

10.6 Produits de décomposition dangereux

L'hydrolyse produit de l'éthanol. Pour la teneur en silicones du produit vaut: Des mesures prises à 150 °C et au delà ont montré qu'il se produit une décomposition oxydante qui libère une faible quantité de formaldéhyde.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

11.1.1 Toxicité aiguë

Données du produit:

Voie d'exposition	Résultat/Effet	Espèce/Système de test	Source
Oral(e)	DL50: > 2000 mg/kg L'évaluation prend en compte les données pertinentes sur les composants.	Rat	Par comparaison avec
dermal	DL50: > 2000 mg/kg L'évaluation prend en compte les données pertinentes sur les composants.	Rat	Par comparaison avec OECD 402
inhalatif (aérosol)	CL50: > 5,2 mg/l; 4 h Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.	Rat	rapp. du test

11.1.2 Corrosion cutanée/irritation cutanée
Données du produit:

Résultat/Effet	Espèce/Système de test	Source
Pas d'irritation de la peau L'évaluation prend en compte les données pertinentes sur les composants.	Lapin	Par comparaison avec OECD 404

11.1.3 Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Données du produit:

Résultat/Effet	Espèce/Système de test	Source
Pas d'irritation des yeux L'évaluation prend en compte les données pertinentes sur les composants.	Lapin	Par comparaison avec OECD 405

11.1.4 Sensibilisation respiratoire/cutanée
Données du produit:

Voie d'exposition	Résultat/Effet	Espèce/Système de test	Source
dermal	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau. L'évaluation prend en compte les données pertinentes sur les composants.	Cochon d'Inde; Test de Maximalisation	Par comparaison avec OECD 406

11.1.5 Mutagénicité sur les cellules germinales
Évaluation:

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

11.1.6 Cancérogénicité
Évaluation:

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

11.1.7 Toxicité pour la reproduction
Évaluation:

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

11.1.8 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)
Évaluation:

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

11.1.9 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)
Évaluation:

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests toxicologiques du produit général n'est disponible.

11.1.10 Danger par aspiration
Évaluation:

Vu les propriétés physico-chimiques du produit, un risque d'aspiration est improbable.

11.1.11 Informations toxicologiques supplémentaires

Produit d'hydrolyse / contamination: L'éthanol (64-17-5) est bien et rapidement absorbé par toutes voies d'exposition. L'éthanol peut provoquer des irritations des yeux et des muqueuses ainsi que des troubles du système nerveux central, des nausées et des vertiges. L'exposition chronique à des quantités importantes d'éthanol peut conduire à une altération du foie et du système nerveux central.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Évaluation:

Au terme de ce rapport, aucune donnée issue de tests n'est disponible pour le produit général. L'expérience actuelle montre qu'il n'y a aucune perturbation à craindre pour les stations d'épuration.

12.2 Persistance et dégradabilité

Évaluation:

Réagit avec de l'eau en formant éthanol et liaisons silanols et/ou siloxanols. Le produit d'hydrolyse (éthanol) est facilement dégradé biologiquement. Composés de silanol et/ou de siloxanol : non biodégradables.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Évaluation:

Pas de données connues.

12.4 Mobilité dans le sol

Évaluation:

Pas de données connues.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucunes données disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

aucun connu

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

13.1.1 Produit

Recommandation:

Matériau ne pouvant être ni réutilisé, ni retraité, ni recyclé. À éliminer dans une installation autorisée selon les réglementations nationales et locales. Selon les réglementations en vigueur, les méthodes de traitement de déchets peuvent comprendre le dépôt en décharge ou l'incinération.

13.1.2 Emballage contaminé

Recommandation:

Les emballages doivent être vidés (plus de gouttage, plus de ruissellement, curés à la spatule). L'éventuelle réutilisation des emballages doit être soumise au respect des réglementations locales ou nationales en vigueur. Les emballages qui ne peuvent pas être nettoyés doivent être traités comme la matière.

13.1.3 N° du type de déchet (CE)

Le code de nomenclature du Catalogue Européen des Déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car seules les fins d'utilisation par le consommateur permettent une classification. Au sein de l'UE, le code de nomenclature doit être déterminé en accord avec le responsable de l'élimination des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 – 14.4 Numéro ONU; Nom d'expédition des Nations unies; Classe(s) de danger pour le transport; Groupe d'emballage

Route ADR:

Estimation: produit non dangereux

Chemin de fer RID:

Estimation: produit non dangereux

Transport maritime IMDG-Code:

Estimation: produit non dangereux

Transport aérien ICAO-TI/IATA-DGR:

Estimation: produit non dangereux

14.5 Dangers pour l'environnement

Risques pour l'environnement: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Veuillez respecter les informations importantes mentionnées dans les autres chapitres.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le transport en vrac en navires-citernes n'est pas prévu.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Respecter les réglementations locales et nationales.

Si vous désirez des informations concernant l'étiquetage, reportez-vous au chapitre 2 du présent document.

Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (Seveso III):

Non applicable

Autres directives, réglementations et interdictions:

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: Non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Un rapport de sécurité chimique conforme au règlement (CE) REACH 1907/2006 n'a pas été établi pour ce produit.

15.3 Indications pour le Statut d'Enregistrement International

Dans la mesure où des informations pertinentes sur les inventaires de substances sont disponibles, elles sont citées ci-après.

Japon.....: **ENCS** (Handbook of Existing and New Chemical Substances):

Ce produit figure dans ou est conforme à l'inventaire de substances.

Nouvelle-Zélande: **NZIoC** (New Zealand Inventory of Chemicals):

Ce produit figure dans ou est conforme à l'inventaire de substances. (Pour une interprétation correcte du statut d'enregistrement, des informations complémentaires telles que la classification des substances dangereuses ou éventuellement un Group Standard sont nécessaires.)

Australie: **AICS** (Australian Inventory of Chemical Substances):

Ce produit figure dans ou est conforme à l'inventaire de substances.

Chine: **IECSC** (Inventory of Existing Chemical Substances in China):

Ce produit figure dans ou est conforme à l'inventaire de substances.

Canada.....: **DSL** (Domestic Substance List):

Ce produit figure dans ou est conforme à l'inventaire de substances.

Philippines: **PICCS** (Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances):

Ce produit figure dans ou est conforme à l'inventaire de substances.

États-Unis d'Amérique (USA)	TSCA (Toxic Substance Control Act Chemical Substance Inventory): Tous les composants de ce produit sont répertoriés en tant que substances actives ou sont conformes à l'inventaire.
Taiwan.....	TCSI (Taiwan Chemical Substance Inventory): Ce produit figure dans ou est conforme à l'inventaire des substances. Allgemeiner Hinweis: Remarque générale : la législation sur les substances chimiques de Taïwan exige un indexage en phase 1 pour les substances conformes ou listées TCSI si l'importation ou la fabrication à Taïwan dépasse le seuil quantitatif de 100 kg/an (pour les mélanges, à calculer pour chaque composant). L'importateur ou le fabricant en porte la responsabilité.
Espace économique européen (EEE)	REACH (Règlement (CE) 1907/2006): Remarque générale: les obligations d'enregistrement résultant de la fabrication ou de l'importation dans l'espace économique européen (EEE) par le fournisseur mentionné à la section 1, incombent à ce dernier. Les obligations d'enregistrement résultant de l'importation dans l'EEE par le client ou d'autres utilisateurs en aval, incombent à ceux-ci.
Corée du Sud (République de Corée)	AREC (Loi sur l'enregistrement et l'évaluation de produits chimiques: «K-REACH»): Veuillez contacter votre interlocuteur habituel pour plus d'informations.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Produit

Les informations contenues dans le présent document sont basées sur l'état de nos connaissances au moment de la réactualisation. Les propriétés du produit décrit ne constituent pas une garantie au sens légal du terme.

La mise à disposition du présent document ne dégage pas l'acheteur du produit de sa responsabilité quant au respect des lois et réglementations en vigueur concernant le produit. Ceci est valable notamment pour la revente et la distribution du produit ou de substances ou d'articles contenant ce produit, dans d'autres juridictions et eu égard aux droits de propriété industrielle et commerciale de tiers. Si le produit décrit est transformé ou mélangé à d'autres substances ou matériaux, les informations contenues dans le présent document ne peuvent pas être appliquées au nouveau produit ainsi fabriqué, sauf si mentionné explicitement. En cas de réemballage du produit, le client est tenu de fournir les informations requises en matière de sécurité.

Grupo Puma restreint l'utilisation de ses produits dans le corps humain et leur contact avec les fluides corporels ou muqueuses.

16.2 Informations supplémentaires:

Les virgules figurant dans les données numériques désignent les décimales. Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent que des modifications sont intervenues par rapport à la version précédente. La présente version remplace toutes les précédentes.

- Fin de la fiche de données de sécurité -